



Contrat d'engagement Champignons septembre 2019 - juin 2020

Producteur

Angel Moioli
EARL Champignonnière Les Carrières
78740 EVECQUEMONT
tél : 06 09 06 21 52

Adhérent

Désignation :
Adresse :
Téléphone :

Les signataires du présent contrat s'engagent du **18 septembre 2019** au **24 juin 2020** pour **20** distributions **une semaine sur deux les semaines paires** du calendrier :

2019 : 18/9, 2/10, 16/10, 30/10, 13/11, 27/11, 11/12
2020 : 8/01, 22/01, 5/02, 19/02, 4/03, 18/03, 01/04, 15/04, 29/04, 13/05, 27/05, 10/06, 24/06

Engagements de l'adhérent :

- préfinancer la production ;
- assurer au moins une permanence de distribution.

Engagement du producteur partenaire :

- livrer des produits de qualité et frais de son exploitation ;
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail ;
- être présent aux distributions et donner des informations sur la production ;
- proposer une visite de son exploitation pendant la durée du contrat.

Constitution du panier et paiement

Les champignons sont cultivés dans une champignonnière à Evécquemont (78). Les pleurotes et Shii Také sont labellisés bio. Les champignons de Paris sont cultivés selon le même procédé, excepté le fumier de cheval qui n'est pas certifié bio. Ils ne bénéficient donc pas de la labellisation.

Type de paniers composés de 500 g de champignons	Prix moyen du panier	Prix pour les 20 distributions	Indiquez votre choix
Panier « Paris » (en alternance champignons de Paris blancs ou champignons de Paris blonds)	4 €	80 €	
Panier « 4 champignons » (chaque fois une variété différente dans les 4 proposées : Paris blonds, Paris blancs, pleurotes ou Shii Také)	5,50 €	110 €	
Total (si plusieurs paniers)			
Numéro de chèque (*)			

(*) Modalités de paiement : **par chèque à l'ordre de EARL Champignonnière des Carrières** en un versement. Date d'encaissement : à la première distribution.

Partage et distribution des paniers

Les distributions ont lieu de 18 h 30 à 20 h à Poissy.

Ce contrat est élaboré pour une période de 10 mois.

Fait à Poissy, en 1 exemplaire (**), le

Signature de l'adhérent	Signature du producteur

(**) 1 exemplaire obligatoire pour le producteur (2 exemplaires si vous en souhaitez un pour vous).